

Email: christophe.ackermans@dtz.com

Direct tel: +32(0)2 629 02 87

Direct Fax: +32(0)2 648 79 89

Votre Réf :

Notre réf : CHA/nasw/Befimmo

Conseil d'Administration de Befimmo SA

Parc Goemaere

Chaussée de Wavre 1945

1160 Bruxelles

Belgique

Bruxelles, le 18 juin 2013

Messieurs,

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 30 de l'Arrêté Royal publié le 28 décembre 2010 sur les sicafis et dans le cadre de l'opération envisagée par Befimmo SA, générant une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo n'exigent pas une nouvelle évaluation par rapport à l'évaluation de ces biens immobiliers réalisée au 31 mars 2013.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christophe ACKERMANS*MRICS
Director

**Conseil d'Administration de Befimmo SA
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945**

1160 Bruxelles

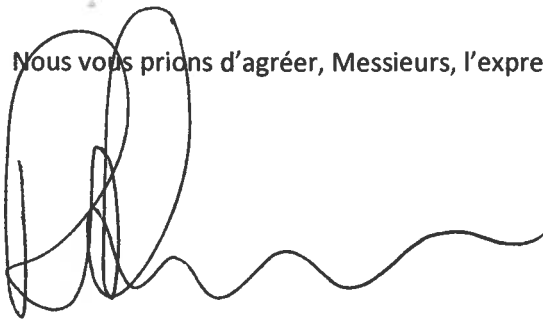
RS/ib

Bruxelles, le 18 juin 2013

Messieurs,

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 30 de l'Arrêté Royal publié le 28 décembre 2010 sur les sicafis et dans le cadre de l'opération envisagée par Befimmo SA, générant une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo n'exigent pas une nouvelle évaluation par rapport à l'évaluation de ces biens immobiliers réalisée au 31 mars 2013 et au 18 avril 2013 en ce qui concerne l'immeuble Blue Tower.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**R.P. Scrivener M.R.I.C.S.
National Director
Jones Lang LaSalle**



Conseil d'Administration de Befimmo sa
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945
1160 Bruxelles

Bruxelles le 18 juin 2013

Messieurs,

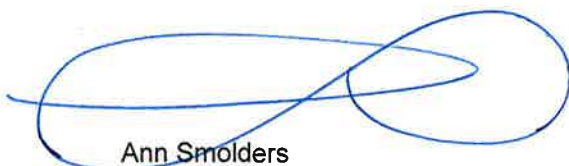
PricewaterhouseCoopers Enterprise Advisory cvba/srl ("PwC") a été nommée par Befimmo sa comme Expert Immobilier Indépendant le 11 janvier 2012.

Conformément à la Convention du 11 janvier 2012, PwC évalue une partie du portefeuille immobilier de Befimmo sa (10 actifs) dans le cadre de la valorisation trimestrielle telle que prévue à l'article 6, paragraphes 1er et 2ième de l'Arrêté royal belge du 7 décembre 2010 relatifs aux SICAF immobilières.

Dans ce cadre, la valeur d'investissement (arrondie) au 31 mars 2013 des actifs analysés par PwC s'élève à 650.360.200 € (Six Cent Cinquante Millions Trois Cent Soixante Mille Deux Cents EUROS).

Befimmo informe PwC qu'elle envisage une opération générant une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles.

Sur base des informations reçues de Befimmo sa sur l'évolution de ces 10 actifs et de leurs locataires depuis le 31 mars 2013, et sur base de la situation du marché immobilier, de sa connaissance du marché, de ses propres analyses et calculs, PwC estime qu'au 18 Juin 2013 la valeur de ces 10 actifs n'a pas connu de fluctuation supérieure à 1% par rapport au 31 mars 2013. PwC considère dès lors, en application de l'article 30 (3^{ème} alinéa) de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010, qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation.



Ann Smolders
Associée



JP Ducarme Consulting sprl
Représenté par
Jean-Paul Ducarme